



**DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE
ET DES QUARTIERS
CONSEILS DE QUARTIER**

☎ : 04.66.76.72.38

Réf. : CJ/PP/FA/036.2020

Le - 7 OCT. 2020

Objet : Compte rendu de réunion

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, le compte rendu de la réunion du conseil de quartier Nîmes Centre du mercredi 23 septembre 2020, ainsi que le document de présentation du projet d'aménagement des Quais de la Fontaine.

Conformément au règlement intérieur, vous disposez d'une période de dix jours dès réception, pour nous informer des modifications éventuelles que vous souhaiteriez apporter à ce document.

Passé ce délai, le compte rendu sera présenté en l'état à la prochaine réunion du conseil de quartier pour approbation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement à vous,

Pour le Maire et par délégation

Claude DE GIRARDI

Présidente du Conseil de Quartier Nîmes
Centre,
Déléguée à la Mobilité, à la Circulation,
Et au Stationnement

Mesdames et Messieurs les
Membres du Conseil de Quartier
NÎMES CENTRE

**DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE
ET DES QUARTIERS
Conseils de Quartier**

P. PERRIER

04.66.76.72.39

H. AHMED

04.66.76.72.31

houria.ahmed@ville-nimes.fr



Le 30 septembre 2020

COMPTE-RENDU DE REUNION

**CONSEIL DE QUARTIER
NÎMES CENTRE**

**Mercredi 23 septembre 2020
Maison des Associations**

Etaient présents :

Madame Claude DE GIRARDI, Adjointe au Maire, Présidente Déléguée du Conseil de Quartier

Collège des Elus

- Madame Mary BOURGADE, Adjointe au Maire
- Madame Sophie ROULLE, Adjointe au Maire
- Monsieur Laurent BURGOA, Adjoint au Maire
- Monsieur Richard FLANDIN, Adjoint au Maire

Collège des Comités de Quartier

- Madame Danielle CAZES, Richelieu
- Madame Véronique COUMEL, Montcalm-République
- Madame Odile LANNOY, La Placette
- Monsieur Michel AHETZ-ETCHEBER, Feuchères-Ecusson
- Monsieur Bruno VAN KERM, Montauray

Collège des Habitants

- Madame Jackie GAUTHERON
- Madame Marie-Paule PROD'HOMME
- Monsieur Frédéric JOUVE
- Monsieur Marc VUINEE

Collège des Associations

- Madame Brigitte DUMAS, Professionnels Montcalm Romanité

Excusés

- Monsieur Jean-Marie GALUS, Comité de quartier Jean Jaurès
- Monsieur Jean-Pierre CRUDO, Collège des Habitants
- Police Nationale, Collège des institutions
- Nîmes Métropole, Collège des institutions

Absents

- Madame Valentine WOLBER, Adjointe au Maire
- Monsieur Patrice PRAT, Conseiller municipal
- Comité de quartier Cardinal de Cabrières
- Comité de quartier Carmes-Couronne
- Madame Monique LE BOISSETIER, Collège des Habitants
- Consuls de Nîmes, Collège des Associations
- Lions Club Alphonse Daudet, Collège des Associations
- Office du Commerce et de l'Artisanat « Cœur de Ville », Collège des Associations
- TANGO, Collège des institutions
- Chambre de Commerce et d'Industrie, Collège des institutions

I. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Collège des élus : Madame Mary BOURGADE

Collège des Comités de quartier : Monsieur Michel AUBERT

Collège des Habitants : Monsieur Frédéric JOUVE

Collège des Associations : Madame Brigitte DUMAS

II. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité

III. PRESENTATION DES ACTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE

Statistiques du 01/01/2020 au 01/09/2020, comparaison même période en 2019

Sur les 9 premiers mois de l'année, on constate une hausse de 19% des interventions, soit **12 063 interventions avec une moyenne de 1 507 par mois.**

Nos principales interventions donnant lieu à une main courante se situent surtout sur les axes les plus passagers et commerçants :

- L'avenue Jean-Jaurès (754)
- L'avenue Feuchères (657)
- Le Boulevard Gambetta (587)
- La rue de la République (460)
- Le Boulevard Victor Hugo (347)

Le principal motif des interventions reste le traitement des **fiches affaires** (4 661), cela représente une augmentation de 55% par rapport à la même période l'année passée. Ces fiches affaires sont initiées suite à des demandes d'administrés, de comités de quartier, de services de la collectivité. Une réponse systématique est apportée après une évaluation par les équipages dédiés.

Le second motif important des interventions est lié à la surveillance d'événements (1254), ce qui représente une hausse significative de 24%.

Le stationnement reste le domaine prépondérant et représente 2 368 infractions relevées.

Les secteurs principaux sont :

- Boulevard Gambetta (1 254)
- Boulevard Victor Hugo (617)
- Place du Château (204)
- Avenue Jean Jaurès(189)

Le motif principal des amendes forfaitaires est le stationnement gênant par arrêté municipal (354).

Il est à préciser que les Unités VTT et Motos sont particulièrement mobilisées sur des opérations « Stationnement PMR/Livraisons» afin de restituer ces espaces aux ayants-droits

Des contrôles des ERP (Etablissements Recevant du Public) sont réalisés quotidiennement par les équipes de nuit donnant lieu à 61 verbalisations pour divers motifs :

- Fermeture tardive (00h00/06h00)
- Vente d'alcool (22h00/06h00) etc...

Dans le cadre de la prostitution, 141 verbalisations ont été établies pour non-respect de l'arrêté municipal.

Actuellement en collaboration avec la Police Nationale nous intervenons sur des GPO (Groupes de partenariat opérationnel). Ces GPO sont composés d'élus, de citoyens, d'associations de quartier, des représentants des collectivités, de représentants institutionnels et des forces de police. Ils ont pour but d'identifier les problèmes et apporter des réponses, soit en prévention, soit en répression.

Concernant les écrits administratifs et judiciaires, une hausse de 17% est constatée ce qui représente 1 291 procédures, dont 382 procès-verbaux et 44 rapports d'infractions.

Les mises à disposition (224) à l'Officier de Police Judiciaire sont en progression de 54% pour divers motifs : IPM/CEEA, Vol/Violences, code de la route et autres...

Madame CAZES signale un trafic de stupéfiants à l'épicerie de la rue Pierre Semard sur l'intersection avec la rue Catinat. La présence des trafiquants est très dommageable pour le cabinet médical qui se trouve à proximité. Le médecin a adressé un courrier à Monsieur le Maire et à la Police à ce sujet.

Les services de Police Municipale vont rechercher le courrier adressé à Monsieur le Maire.

Madame COUMEL a repéré un « bureau du trafic » au 57, rue de la République. Elle se fait l'écho des habitants qui s'interrogent : ces activités semblent se pratiquer dans une totale impunité.

Madame DUMAS conseille aux habitants de signaler toute activité suspecte aux services de Police. Ceux-ci ont besoin du soutien des riverains pour mettre un terme à cette délinquance. Par ailleurs, elle explique que, dans le cadre de la nouvelle association de commerçants Montcalm-Romanité, la collaboration avec la Police Nationale peut apporter des éléments qui permettront des enquêtes et des actions efficaces.

Madame DE GIRARDI rappelle que Monsieur le Maire a rencontré aujourd'hui même Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour demander un renforcement des personnels de Police sur la Ville.

Madame DUMAS signale que la pharmacie de la place Montcalm a été cambriolée 3 fois en quelques mois. Les commerçants souhaitent l'installation d'une caméra de vidéosurveillance supplémentaire sur la place Montcalm.

Madame Odile LANNOY remercie la Ville pour la caméra posée sur la place de la Placette.
Madame DE GIRARDI explique que la Placette connaît aussi une recrudescence du trafic avec les nuisances et incivilités qui y sont associées.

Madame COUMEL pense que, pour gêner les trafiquants, il faut aussi s'intéresser aux consommateurs.

Monsieur JOUVE est très préoccupé par les deux-roues qui sont souvent stationnés « à demeure » sur les trottoirs et gênent les piétons. Par exemple, rues Saint-Anne et Benoît Malon, ce sont souvent les mêmes engins qui occupent abusivement le domaine public. Il se demande si les sociétés de parking ne pourraient pas faire un effort et proposer un tarif avantageux aux propriétaires de deux-roues.

Le service de la Circulation indique qu'il n'existe pas d'abonnement pour les deux-roues, mais une demande va être faite néanmoins.

Madame DE GIRARDI rappelle que le stationnement gênant sur trottoir est verbalisable et qu'il faut donc faire appel à la Police Municipale sans hésiter.

IV. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES QUAIS DE LA FONTAINE ***par Monsieur Freddy BLAIS, chef de projet de l'aménagement de l'espace public.***

Document ci-joint

V. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX VOTES

Rue Roussy, entre l'impasse des Calquières et la rue Colbert
Réfection du trottoir côté pair en béton désactivé
Coût : 13 000 € TTC

Travaux votés le 12 septembre 2019 et réalisés en janvier 2020

Rue Mareschal, du n° 15 jusqu'à l'intersection avec la rue Benoît Malon
Réfection du trottoir côté impair en enrobé sur 50 ml, pose de barrières et de potelets.
Coût : 7 500 € TTC

Travaux votés le 6 février 2020 et réalisés en juillet

Secteur de la rue Crespon

Matérialisation du stationnement sur les rues Emile Dumas, de Pouzols, Barbès, Benjamin Valz, Jean Crespon :
Coût : 4 400 € TTC

Travaux votés le 6 février 2020 et réalisés en juin

Quartier de la Placette

Mise en place de 4 panneaux dans le cadre du dispositif « Participation Citoyenne »

- Intersection avenue Jean Jaurès/rue de la Bienfaisance
- Intersection rue Fernand Pelloutier/rue Racine
- Intersection rue des Chassaintes/avenue Jean Jaurès
- Intersection rue de l'Hôtel Dieu/rue Porte de France

Coût : 400 € TTC

Travaux votés le 6 février 2020 et réalisés en février

VI. AMENAGEMENTS SUSCEPTIBLES D'ETRE FINANCES PAR LE CONSEIL DE QUARTIER EN 2020

Budget disponible : 87 700 €

Rue du Bec de Lièvre entre rues Saint Matthieu et Hugues Capet
Réfection de la chaussée en enrobés

Coût : 46 000 € TTC

TRAVAUX VOTÉS A L'UNANIMITÉ

Monsieur VAN KERM souhaite que le budget du Conseil de quartier ne soit pas utilisé pour des travaux de voirie, il considère que ce sont des aménagements qui doivent figurer au programme de voirie. Selon lui, le budget du Conseil de quartier serait plus utile pour financer des projets de végétalisation.

Madame de GIRARDI rappelle que les travaux proposés au vote ce soir sont les travaux demandés par les comités de quartier. Par ailleurs, le périmètre de notre conseil de quartier comprend des espaces végétalisés de grande qualité et le centre-ville offre peu d'emprises et d'opportunités pour la création de nouveaux espaces verts. En revanche dans le cadre du Permis de végétaliser le verdissement de certaines sections de rue est tout à fait possible, à l'initiative des habitants et avec l'appui des services municipaux. Une réflexion est en cours par les équipes avec le comité de quartier Richelieu.

Madame COUMEL demande à ce sujet si l'engagement pris en 2019 par le précédent Président de Nîmes Métropole de réaliser un espace vert à l'angle Montcalm/Cirque Romain sera suivi d'effet.

Renseignements pris, l'emprise publique sur cette parcelle déconstruite dans le cadre des travaux de la ligne T2 est très exigüe et serait plutôt destinée à l'implantation d'une boutique TANGO. Le reste est privé.

Monsieur BURGOA précise que le budget doit être intégralement dépensé aujourd'hui même, dans le cas contraire le solde irait alimenter le budget général.

Rue de Verdun, contre-allée devant La Poste
Réfection de la chaussée (400 m²) en enrobés

Coût : 28 000 € TTC

Le service Voirie explique qu'un arrêt de bus pour les lycéens est prévu sur ce site ainsi que des places de stationnement. Ces travaux ne sont pas pertinents pour le moment.

TRAVAUX REPORTÉS

Intersection avenue Franklin Roosevelt/rue de Sauve
Réfection du trottoir en enrobés

Coût : 8 000 €

TRAVAUX VOTÉS A L'UNANIMITÉ

Les Jardins de la Fontaine
Réfection des escaliers au-dessus de la grotte

Coût : 9 400 € TTC

TRAVAUX REPORTÉS

Avenue Georges Pompidou
Réduction de la surface de 3 entourages d'arbres et minéralisation en béton désactivé

Coût : 3 500 € TTC

TRAVAUX VOTÉS A L'UNANIMITÉ

Rue Bigot, entre la rue Emile Zola et la place de l'Oratoire
Réfection de la chaussée
Coût : 30 000 € TTC

TRAVAUX VOTÉS A L'UNANIMITÉ

SOLDE DU BUDGET : 200 €

VI. QUESTIONS DIVERSES

Madame PROD'HOMME souhaite attirer l'attention sur l'état de saleté de la rue du Rempart Romain. De nombreux encombrants sont déposés sur la voie publique et non collectés par les services de Nîmes Métropole. Elle cite le cas d'une riveraine qui a alerté le service des Déchets Ménagers et s'est vu répondre que le nettoyage relevait de la Ville de Nîmes.

*Le courrier de cette riveraine sera transmis à **Monsieur ANGELRAS**, Conseiller délégué à la Propreté urbaine, et aux services.*

Madame CAZES s'interroge sur les entreprises qui réalisent des travaux sur l'espace public et qui abîment chaussée et trottoirs.

***Monsieur FLANDIN** confirme que c'est un problème aigu. Souvent la remise en état est très mal exécutée. Les prestataires à l'origine des travaux de réseaux d'assainissement et de distribution font appel à des entreprises sous-traitantes et ne contrôlent pas forcément la qualité des rénovations. Il est très attentif à cette problématique et s'efforce d'améliorer le suivi mais il ne cache pas les difficultés qu'il rencontre à faire respecter leurs obligations aux prestataires de réseaux.*

Le service de la Voirie tente de mettre en place une coordination avec les prestataires et les entreprises afin d'anticiper et de planifier et ainsi d'éviter la dégradation des voies de circulation et des trottoirs.

Madame CAZES demande la réfection du parking à l'angle des rues Pitot et Vincent Faïta.

Madame COUMEL dit son mécontentement au sujet de l'abrivado dans la rue de la République lors de la Féria des Vendanges. Les riverains n'ont pas été avertis de l'interdiction totale d'accès pendant l'abrivado et, pour plusieurs, ont été empêchés d'accéder à leur domicile par les agents de sécurité, parfois sans ménagement.

Monsieur VAN KERM signale un immeuble envahi par les pigeons sur le carrefour des avenues Pompidou et Kennedy.

Le service Hygiène sera avisé.

Il signale que les feux provisoires sur l'avenue Kennedy n'ont pas été retirés après les travaux.

Le service Circulation répond que des autorisations de Voirie sont en cours pour permettre le retrait.

Toutes les demandes seront transmises et étudiées par les services compétents.

Madame DE GIRARDI remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 20H25

La Présidente déléguée du Conseil de Quartier

Claude DE GIRARDI

